

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014 A 20 HEURES 00

---

**Présents :** M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C. DANIAU M.COTTEREAU M.P. GABILLEAU  
J. FERRAND S.GRAY F. LAMY Ph. TESSIER L. PACREAU F.GLUMINEAU N. DA SILVA  
L.GENTREAU P.Y.DREILLARD C.BIRON.

**Absents :** H. MOLINARI (ayant donné procuration à Mr GAUDUCHEAU) A.S. DE JESUS  
(excusée) K.LEITT H. BEAUDOUIN

**Secrétaire :** Jean FERRAND

---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2014.  
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

## **1) ACQUISITION MATERIEL DE DESHERBAGE**

Monsieur le Maire rappelle la réglementation visant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des voies et espaces publics et la préconisation de l'utilisation d'un désherbeur thermique à eau chaude.

La commune de CHAMP SAINT PERE, porteuse de l'opération, pourrait s'associer avec les communes de SAINT VINCENT SUR GRAON et LA BOISSIERE DES LANDES pour faire l'acquisition de ce matériel et se ferait rembourser à part égale par ces 2 communes.

Coût estimatif de l'opération : 26 500.00 € H.T, subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Une convention d'utilisation serait conclue entre les 3 communes.

Accord du CM pour l'acquisition du matériel dans les conditions sus-dites.

## **2) TRANSFERT COMPETENCE « POLICE SPECIALE »**

Monsieur le Maire rappelle le pouvoir de police du maire dans sa commune. Néanmoins, certaines compétences liées aux services sont apportées par d'autres collectivités comme les EPCI et il y a possibilité de transférer également le pouvoir de police à cette même collectivité, ex : collecte OM, dépôts sauvages, à la CCPM. Ceci implique l'accord unanime de l'ensemble des maires du territoire.

Mr le Maire indique que si l'on peut être favorable sur le principe, il s'agit de considérer les difficultés que pourrait rencontrer la CCPM dans la mise en œuvre (moyens humains et matériels insuffisants).

Décision du CM : maintien du pouvoir de police à la commune.

### **3) SOUTIEN A LA MOTION DE L'AMF**

Monsieur le Maire fait part de la motion de soutien de l'AMF Association des Maires de France qui s'oppose à la réduction des dotations de l'Etat pour les collectivités locales, soit 3.5 Milliards de réduction en 2014, auxquels s'ajoutent progressivement 11 Milliards jusqu'en 2017, soit 28 Milliards cumulés.

A souligner les charges nouvelles (rythmes scolaires), celles liées aux contraintes réglementaires et aux normes imposées.

Le CM décide d'apporter son soutien à cette motion

### **4) AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR PROJET DE VESTIAIRES SPORTIFS**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de vestiaires sportifs sur le terrain de foot avec 2 possibilités :

- modulaires : estimation TTC 154 869.29 € + habillage 15 621.12 € pour 133 m<sup>2</sup>
- Construction en dur traditionnelle TTC 184 600.00 € pour 142 m<sup>2</sup>

Cet investissement est éligible à une subvention du Conseil Général au taux de 15% pour un montant de travaux HT de 166 000.00 € soit 25 000 € de subvention allouée.

Cette opération peut également bénéficier d'une subvention complémentaire de la FAFA.

Le CM autorise M. le Maire à faire les démarches de demande pour l'octroi des dites subventions.

### **5) AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR TRAVAUX DE MODERNISATION BARRAGE DU GRAON**

Monsieur le Maire fait connaître les travaux envisagés :

– la modernisation de l'usine du Graon

Monsieur le Maire propose de mentionner les observations suivantes sur le registre tenu à la disposition du public en mairie :

- Avis favorable pour la modernisation de l'usine permettant le traitement de l'eau dans les meilleures conditions pour le consommateur
- attirer l'attention du gestionnaire pour une surveillance particulière dans la mise en œuvre (rivière du Graon et aval du barrage)

Accord du CM.

### **6) APPROBATION DU MARCHE DE VOIRIE 2014**

Rappel de la consultation : rue des Ajoncs et rue de la Narbonnière

- 3 entreprises ont remis une offre
- Critères d'attribution : prix 60% valeur technique 40%

Après application des critères, l'entreprise EIFFAGE a été retenue.

Accord du CM.

### **7) CONTRAT DE TRAVAIL POUR LES NAP**

Il s'agit des contrats de travail à conclure pour les personnels contractuels qui apporteront leur concours dans le cadre des NAP à la prochaine rentrée scolaire.

La mise en œuvre sera définie suite à la réunion de la Commission affaires scolaires.

Le CM autorise M. le Maire à passer ces contrats.

### **8) INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de la Vendée indiquant le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs versée par l'Etat , soit 2186.40 euros pour l'indemnité de base et 2733 euros pour l'indemnité majorée.  
Le CM donne un avis favorable sur ces montants.

### **9) CONFIRMATION DEMANDE DE SUBVENTION NCR POUR EXTENSION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la subvention du Conseil Général de 21 000 €.  
Il indique la subvention de 23 005 € à solliciter auprès de la région dans le cadre du Nouveau Contrat Régional, actions conduites par le SYMPTAMM regroupant les 4 Communautés de Communes.  
Accord du CM pour confirmation de la demande de subvention.

### **10) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

5 déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire

- vente de la maison de Mr FOURMENTRAUX Jean, route de Mareuil
- vente de la maison de Mr & Mme PREVOST Daniel à Noailles
- vente de la maison de l'EURL LA GOUSSAINVILLOISE 6, rue des Jardins
- vente de la maison des Consorts MOINARD 4, rue des Jardins

La commune renonce à son droit de préemption pour ces déclarations.

- vente de 2 garages de Mr Robert CELLIER 4 rue des Violettes

Dans l'attente de la délibération de la Préfecture pour l'EPF dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, la commune fait valoir son droit de préemption.

### **11) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Monsieur le Maire indique le nom des personnes retenues par le service des Impôts :

<u>Commissaires titulaires :</u>	<u>Commissaires suppléants :</u>
- Francine LAMY	Solange GRAY
- Claudie DANIAU	Philippe TESSIER
- Michel COTTEREAU	François GLUMINEAU
- Jean-François VRIGNON	Pierre-Yves DREILLARD
- Xavier BESSON	Laurent PACREAU
- Gérard MAZOUÉ	Hugues MOLINARI

Prochaine réunion de Conseil Municipal : **MARDI 16 SEPTEMBRE A 20H**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le Maire,

**M. GAUDUCHEAU**